

 <p>LE MONT-DORE SANCY</p>	<p>République Française Liberté Égalité Fraternité</p> <p>MAIRIE DU MONT-DORE</p>
<p>Département PUY-DE-DOME</p> <p>Arrondissement ISSOIRE</p> <p>Canton LE SANCY</p> <p>2026 -03/ N° 04</p> <p>OBJET :</p> <p>Lecture de la Charte de l'élu local</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercice : 15 présents : 11</p> <p>Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : Le 16 mars 2026</p> <p>Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret.</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>-----</p> <p>SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MARS 2026.</p> <p>L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le vingt du mois de mars, le Conseil Municipal du MONT-DORE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Pascal MICHAUD, Maire, en session ordinaire, suivant convocation faite le 16 mars 2026.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHAUD Maire, M. AMEILHAUD – M. ARNAUD – M. BRIET – Mme GERNEZ – Mme MONESTIER – M. MOULY – Mme ONDET – Mme ROCHE – Mme SANCHEZ – M. TOURNADRE.</p> <p>ÉTAIT EXCUSÉ : M. RAMADE (pouvoir donné à Mme MONESTIER)</p> <p>ÉTAIENT ABSENTS : M. DUBOURG – Mme MABRU – Mme TRIBON (absente après la délibération n° 2026-03-01)</p> <p>« Le conseil municipal, composé de 15 membres, délibère valablement en présence de 12 membres conformément à la feuille d'émargement du 20 mars 2026. Après la délibération n°2026-03-01 Mme TRIBON a quitté la séance. Les délibérations suivantes ont été adoptées par 12 votants (11 présents et un pouvoir).</p> <p>Il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 AVRIL 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.</p> <p>M. Frédéric AMEILHAUD ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a acceptées.</p> <p>-----</p> <p>Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la loi du 22 décembre 2025 modernise la Charte de l'élu local, texte de référence qui encadre les principes éthiques attachés à l'exercice du mandat. Cette réforme vise à renforcer la transparence et reconnaître pleinement les droits attachés au mandat local.</p> <p>Aussi il procède à une lecture à haute voix de celle -ci et la remet à tous les élus présents.</p> <p>Pour extrait certifié conforme, Au Mont-Dore, le 24 mars 2026.</p> <p>L'élu secrétaire de séance, Frédéric AMEILHAUD.</p> <p>Le Maire, Pascal MICHAUD.</p>   